

Les Israéliens dorénavant interdits en France ?

écrit par Christine Tasin | 17 juin 2024



En complément de [l'article de Sylvia Bourdon](#) qui dénonce l'aberrante, la scandaleuse interdiction faite aux entreprises israéliennes de participer au salon Eurosatory,

je lis que **l'association Palestine et alii demandent carrément au tribunal de Bobigny que les Israéliens soient interdits dans ce salon...**

Imaginez ce que l'on entendrait si Eric Zemmour demandait que tous les Palestiniens ou Gazouis soient interdits dans un salon quelconque français !

Là, silence radio. Aucun problème, monsieur Darmanin ? A moins que vous ne soyez vous aussi dissous avec les députés ?

Invité à commenter la décision du tribunal de Bobigny à propos du salon Eurosatory sur *i24NEWS*, maître Olivier Pardo l'a qualifiée « catastrophique ». « **Les requérants, qui sont l'association France-Palestine et d'autres dont le siège social se trouve à Ramallah, sont allées jusqu'à demander au tribunal d'être diligentées pour contrôler les allées du salon et assurer qu'aucun Israélien ne s'y trouve** », a souligné l'avocat et ancien magistrat, avant de constater : « *On a eu dans l'histoire des lieux interdits aux Juifs, on a maintenant des lieux interdits aux Israéliens.* »

« Cette décision du président du tribunal de Bobigny, qui va plus loin que ce qui avait été décidé par les autorités, est extraordinairement grave car elle montre à quel point l'Etat profond – c'est-à-dire la justice et les institutions – a intégré l'idée de boycott d'Israël », a dénoncé Olivier Pardo, notant que les Chinois, qui massacrent les Ouighours, seraient, eux, accueillis à bras ouverts au salon. « **Après le statut des Juifs, on peut parler d'un statut des Israéliens en France** », a déploré maître Pardo, faisant allusion aux lois discriminatoires sous le régime de Vichy.

Tandis que les autorités françaises ont interdit aux entreprises israéliennes de défense d'exposer au salon Eurosatory, en invoquant leur désapprobation des opérations militaires de Tsahal à Rafah, **le tribunal de Bobigny est**

allé encore plus loin en interdisant également la présence de tout intermédiaire de ces mêmes sociétés à l'événement. La société Coges Events, organisatrice du salon, a annoncé son intention de faire appel de ce jugement. « Coges Events considère que cette ordonnance va au-delà de la décision prise il y a deux semaines par les autorités gouvernementales françaises », a-t-elle indiqué dans un communiqué.

Le salon Eurosatory, qui se tiendra de lundi à vendredi à Villepinte (Seine-Saint-Denis), devait initialement accueillir 74 entreprises israéliennes parmi les 2 000 exposants inscrits.

<https://www.i24news.tv/fr/actu/france/artc-boycott-au-salon-eurosatory-apres-le-statut-des-juifs-on-a-un-statut-des-israeliens-en-france-deploire-maitre-pardo?minutetv=true>